Comité de Quartier « Villette / Néquidé / Bois Noir »
Réunion du 17 Novembre 2021

édité le 24 Novembre 2021
Référence : ST2021_967

Présents : Elus : Fabien GRILLOT
Membres du comité de quartier inscrits sur la feuille de présence 23 présents (dont 2 nouveaux inscrits) – 2 excusés – 11 absents
Gilbert MADELON directeur des services techniques

OBJET	PRECISIONS DE LA COMMUNE
ELECTION DU REFERENT DE COMITE DE QUARTIER	
Monsieur Rebecq présente sa candidature en tant que référent du CQ	Elu à l'unanimité
M.Rebecq souhaite communiquer son adresse mail aux membres du CQ	Un mail est envoyé le 19 Novembre aux autres membres du CQ Villette
AMENAGEMENTS AVENUE DU GRANIER	
Secteur Cèdres – Montlevin – présentation générale	
Présentation de 2 scénarii en collaboration avec Grand Chambéry de la rue des Cèdres en direction de Saint-Baldoph (voir annexe jointe), + les carrefours du bas de la rue de Montlevin et de la Folatière	Grand Chambéry est prêt à s'engager cette année pour commander les travaux. L'objectif des propositions présentées est d'améliorer la problématique existante. Des évolutions dans le temps restent possibles.
Secteur Cèdres – Montlevin – Remarques	
Compléter l'aménagement avec des dos d'âne.	Une proposition sera faite à Grand Chambéry pour rajouter des coussins Berlinois au niveau du carrefour de la Folatière. L'aménagement évite les contraintes au service de transport par rapport au dos d'âne.
Légitimité de l'emplacement et l'intérêt de l'arrêt de bus ?	La commune sollicitera Grand Chambéry pour réaliser un arrêt de bus « provisoire » pour permettre le comptage des montées/descentes et voir si l'emplacement est judicieux.
Modification de la limitation de vitesse ?	La commune installera son radar pédagogique après l'aménagement pour avoir des données objectives à ce sujet.
Proposition de passer la rue de Montlevin en « zone de rencontre » (zones à 20 km/h où les piétons sont prioritaires)	Ce point est à étudier dans le cadre des réflexions de la commune sur les routes à « apaiser ».
Mise au vote	
Scenario 1 : 13 votants Scenario 2 : 2 votants	**La commune retient le scénario 1 et va travailler à sa mise en place avec Grand Chambéry**

Secteur du bas Jean-Jacques Rousseau / collège	
Au pied du collège de la Villette environ 30 habitations ont été créées	Une étude est faite actuellement par Grand Chambéry sur cette zone sur tous les sujets (déchets, sécurisation du carrefour, bus, arrêts minutes …).
Les parents d'élèves du collège souvent se garent mal et gênent les riverains	Question de civisme…
Les travaux dans la rue JJ Rousseau ont été très gênants	Une dizaine de logements vont être réalisés Les travaux de viabilisation des terrains ont beaucoup empiété sur la voirie Les prochains travaux devront être sur les terrains et devraient générer moins de nuisances sur la voirie
AUTRES SUJETS	
Quid de l'élagage quand il n'est pas fait et qu'on en est gêné ?	Si c'est sur un terrain privé, il faut voir avec le propriétaire du terrain. S'il n'est pas conciliant, contactez le conciliateur via l'accueil de la mairie Si c'est un terrain communal, il faut contacter les services techniques de la mairie (idéalement : mail avec photo) ou directement la police municipale.
RAPPEL SUR LES MODES DE COMMUNICATION	
	Pour contacter votre élu Fabien Grillot dans le cadre du Comité de Quartier, utilisez l'adresse comitésdequartiers@laravoire.com et le téléphone est 04 79 71 07 40
	Pour contacter les services techniques en général, adressez un mail à services-techniques@laravoire.com , ou sur le site internet de la mairie (www.laravoire.fr) via le formulaire de signalement (démarches →services techniques)

Prochaine réunion de la commission **:**

Vous recevrez votre invitation par mail et une information sera donnée sur page Facebook et sur le site internet de la mairie

Fabien GRILLOT

Adjoint au MAIRE – élu en charge de la Voirie et des Travaux
Et du Comité de Quartier Villette / Néquidé / Bois Noir

MAIRIE de la RAVOIRE (Savoie)

Av du Granier (RD 12)

<u>Scénario 1</u> : Pas de création d'arrêt bus

Section 1 :

- Sécurisation des carrefours avec la rue des Cèdres et rue de Montlevin avec la mise en place d'une "zone 30",
- Création d'un trottoir depuis la rue des Cèdres jusqu'à la rue de Montlevin afin de créer une liaison piétonne sécurisée avec l'arrêt « MontLevin» (315 mètres de distance par la rue de Montlevin) + prolongement du trottoir jusqu'au plateau surélevé,
- Création d'un plateau surélevé en amont de la courbe,
- Création d'un accotement piéton/cycle franchissable côté droit sens montant direction Saint-Baldoph.
- Acquisition foncière : Parcelle Q108 - M. Roche et Mme Puech pour la création du trottoir

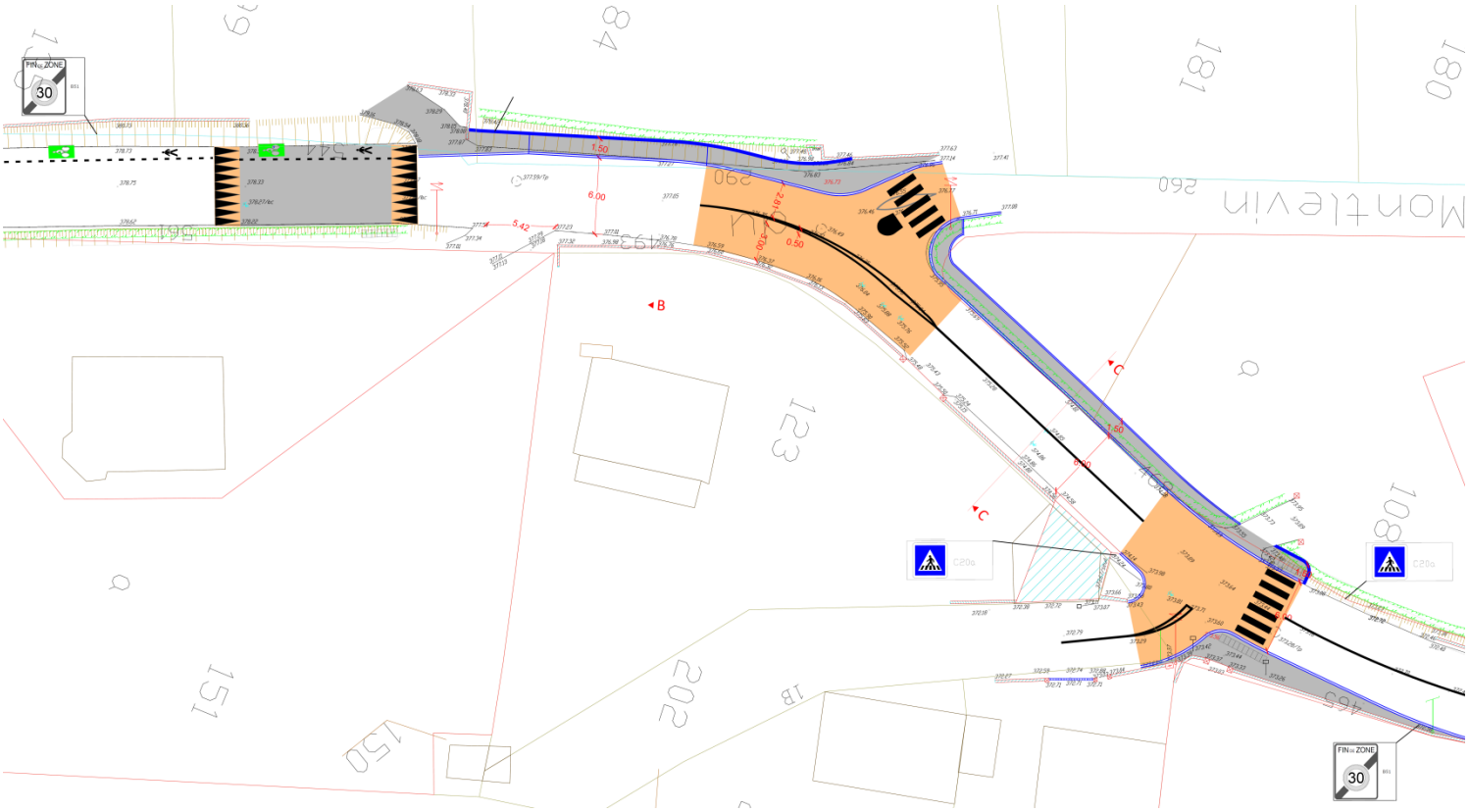

Section 2 :

- Création d'un accotement piéton/cycle franchissable côté droit sens montant direction Saint-Baldoph
- Création d'une écluse pour réduire les vitesses de circulation et intégrer une traversée piétonne au droit de la propriété n°668.

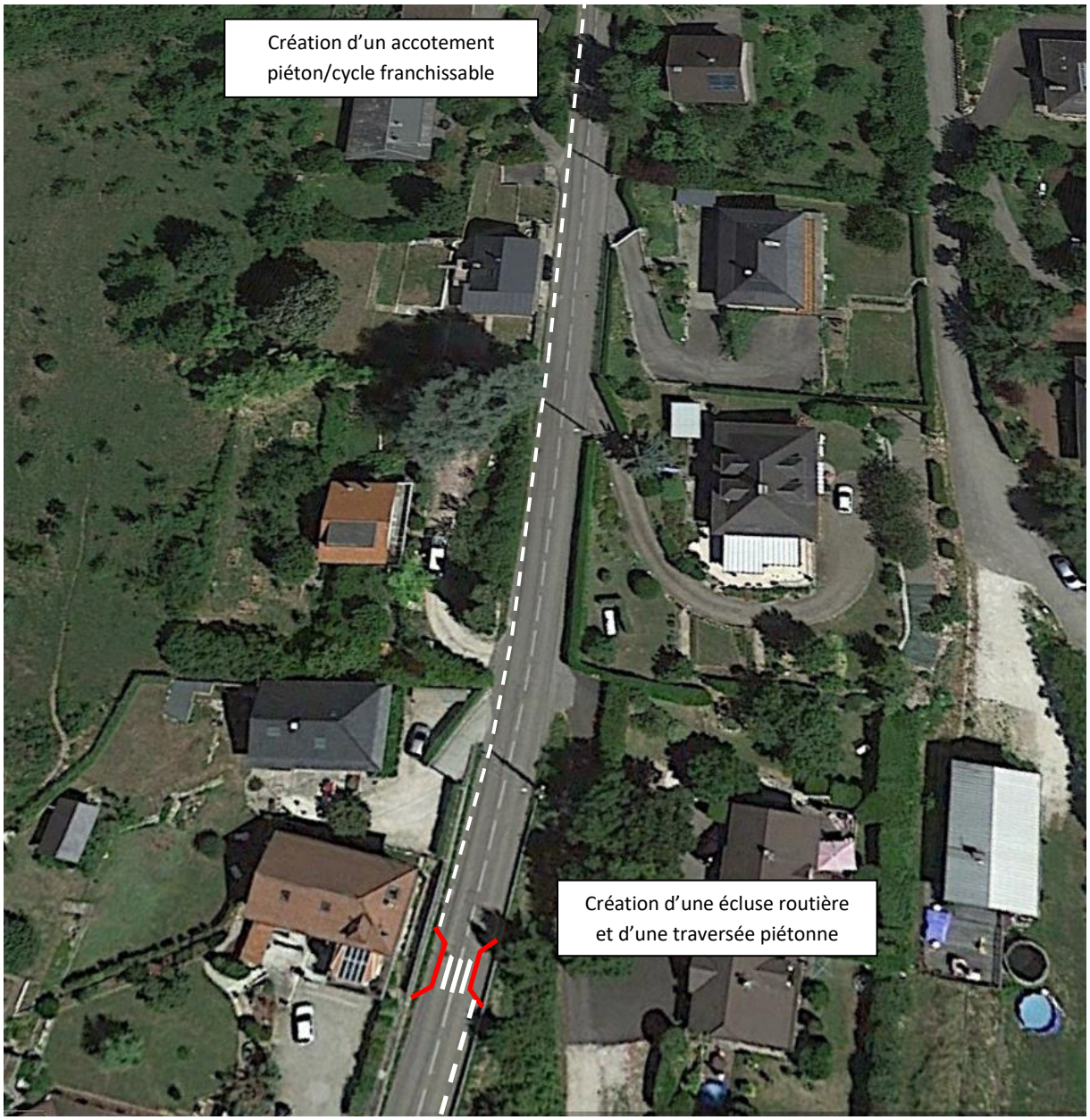

Création d'un accotement piéton/cycle franchissable largeur 1,50

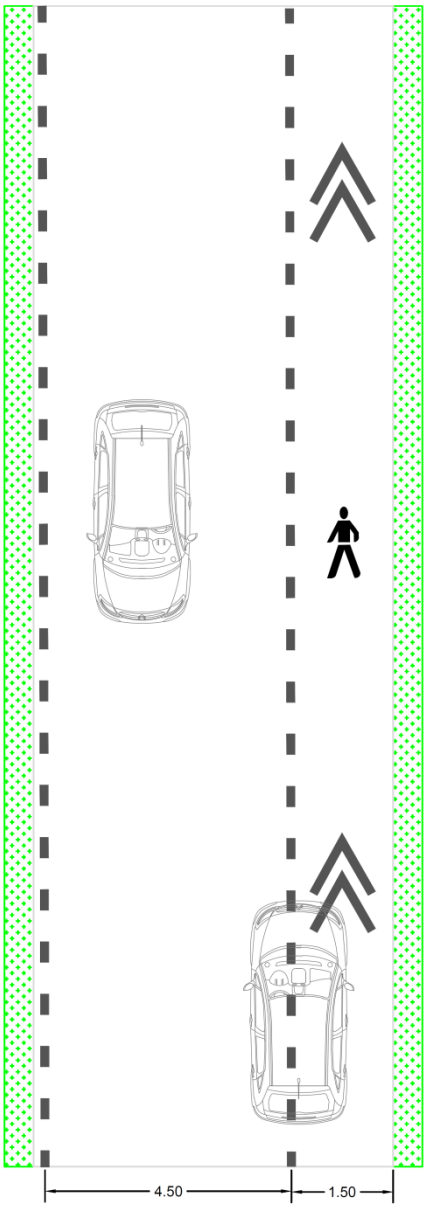

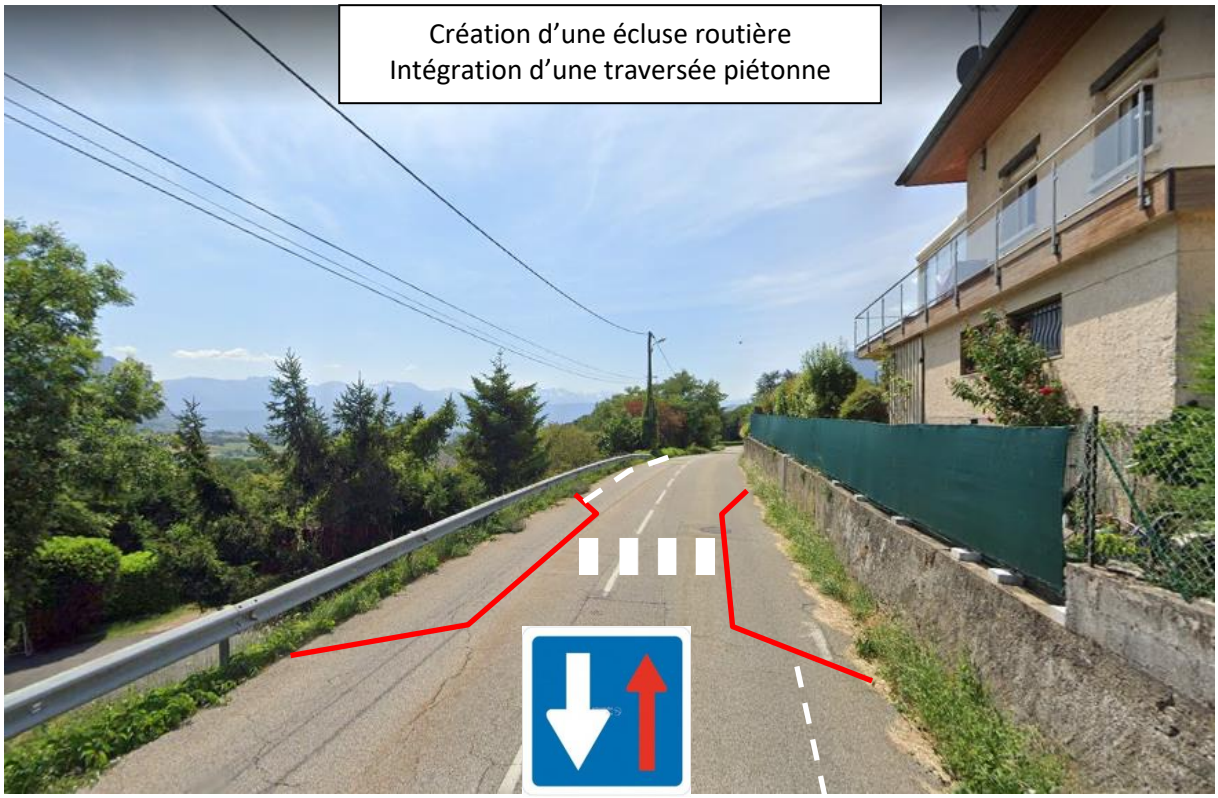

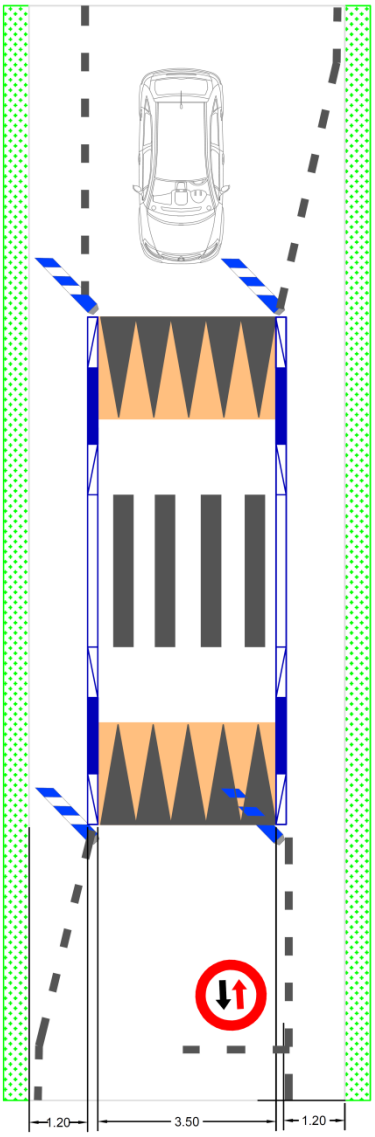

- Séparateur type bordures largeur 20 cm plongeante
- Pas de dénivellation sur chaussée

Section 3 :

- Création d'un accotement piéton/cycle franchissable côté droit sens montant direction Barberaz
- Création d'une écluse pour réduire les vitesses de circulation au droit des propriétés n°751 et n°732

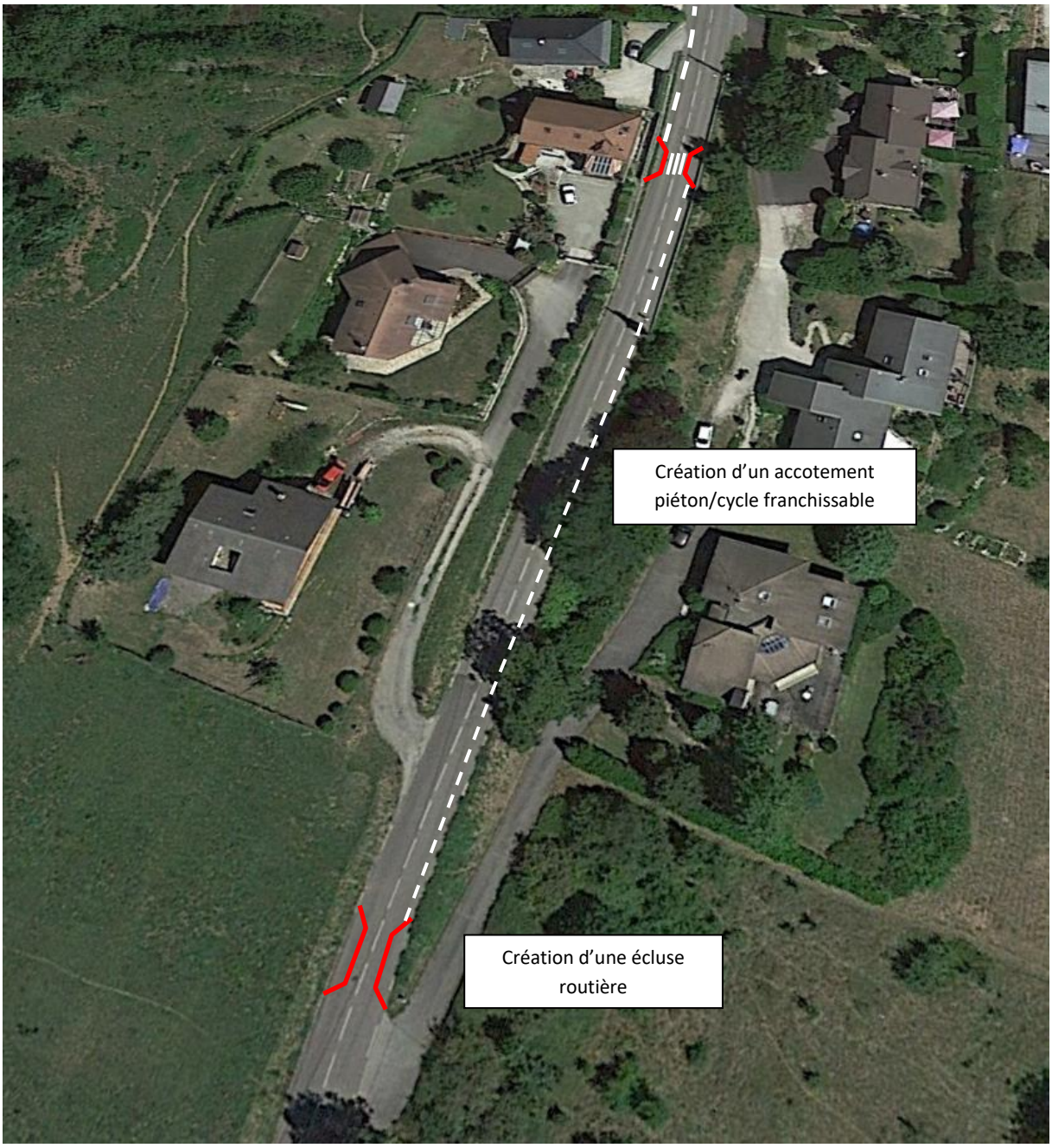

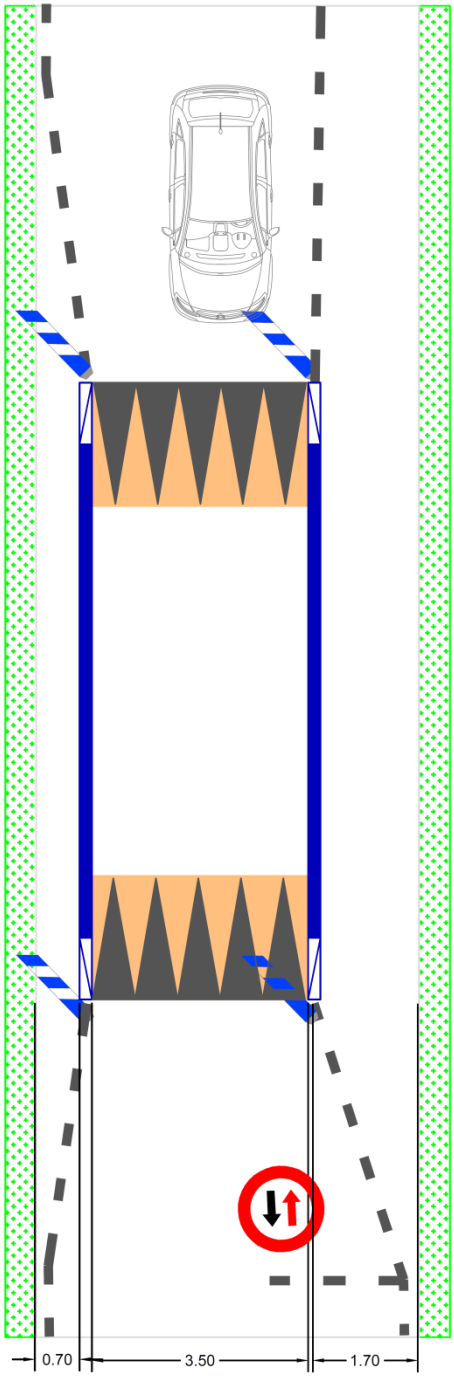

- Séparateur type bordures largeur 20 cm plongeante
- Pas de dénivellation sur chaussée

<u>Scénario 2</u> : Création d'un arrêt bus

Section 1 :

- Sécurisation des carrefours avec la rue des Cèdres et rue de Montlevin avec la mise en place d'une "zone 30",
- Création d'un trottoir depuis la rue des Cèdres jusqu'à l'arrêt créé,
- Création d'une écluse routière pour accueillir les deux quais de l'arrêt de bus créé en bordure de type T2,
- Création d'un accotement piéton/cycle franchissable côté droit sens montant direction Saint-Baldoph
- Acquisition foncière : Parcelle Q108 - M. Roche et Mme Puech pour la création du trottoir + Parcelle 99 – M. André et Mme Cartier pour le trottoir du quai bus amont (négociation difficile)

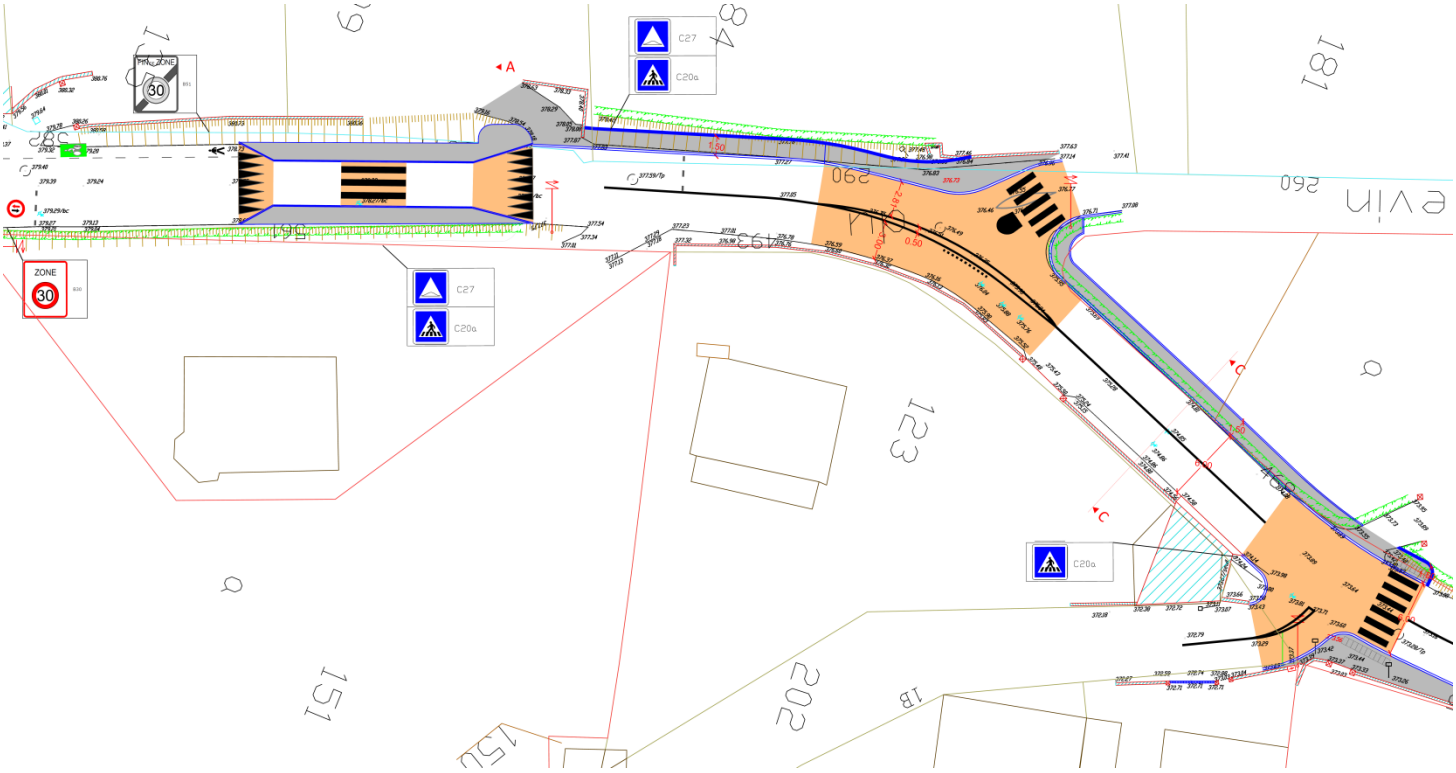

Section 2 :

- Création d'une écluse pour réduire les vitesses de circulation et intégrer une traversée piétonne au droit de la propriété n°668.
- Création d'un accotement piéton/cycle franchissable côté droit sens montant direction Saint-Baldoph

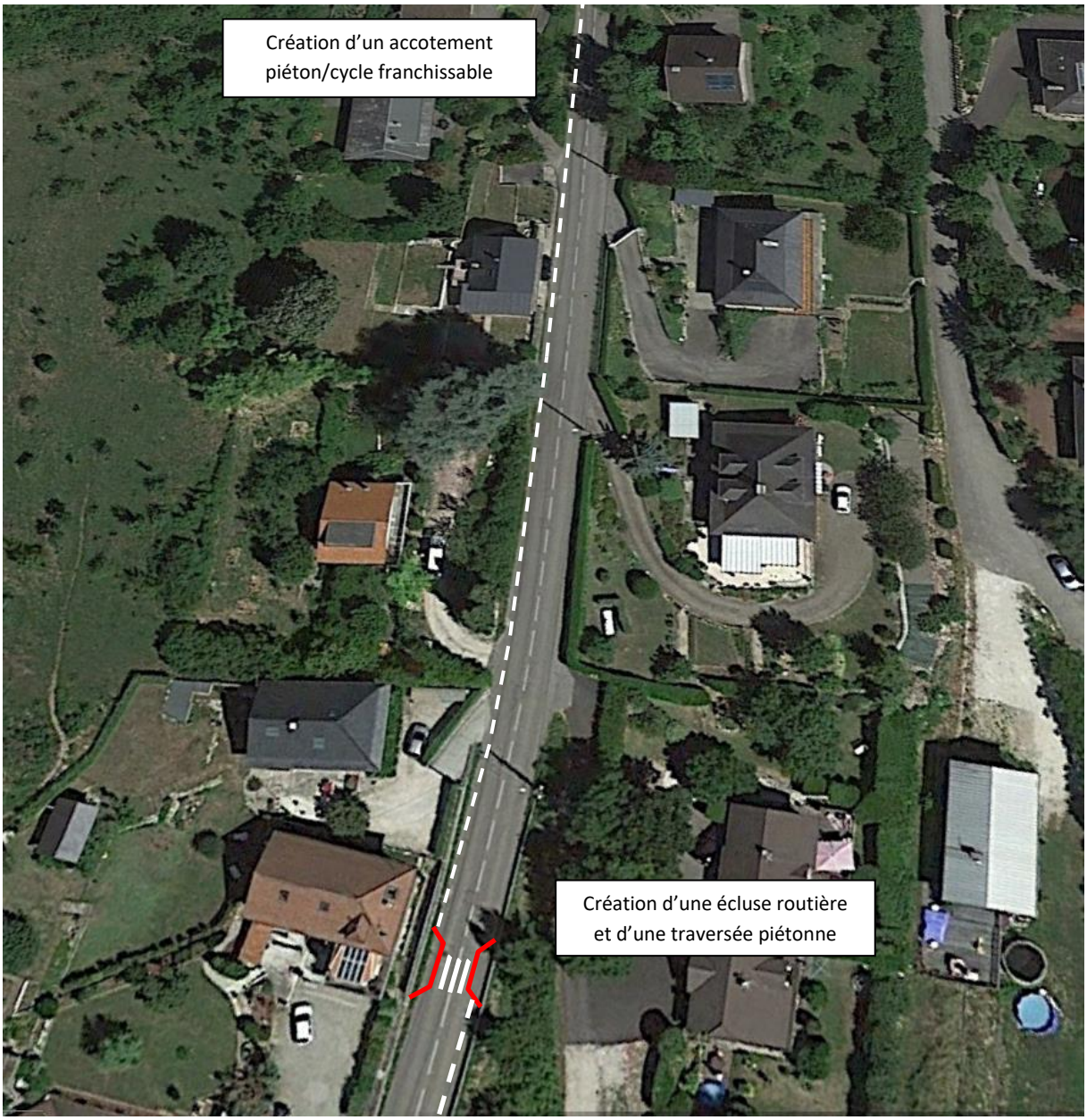

Section 3 :

- Création d'un accotement piéton/cycle franchissable côté droit sens montant direction Barberaz
- Création d'une écluse pour réduire les vitesses de circulation au droit des propriétés n°751 et n°732

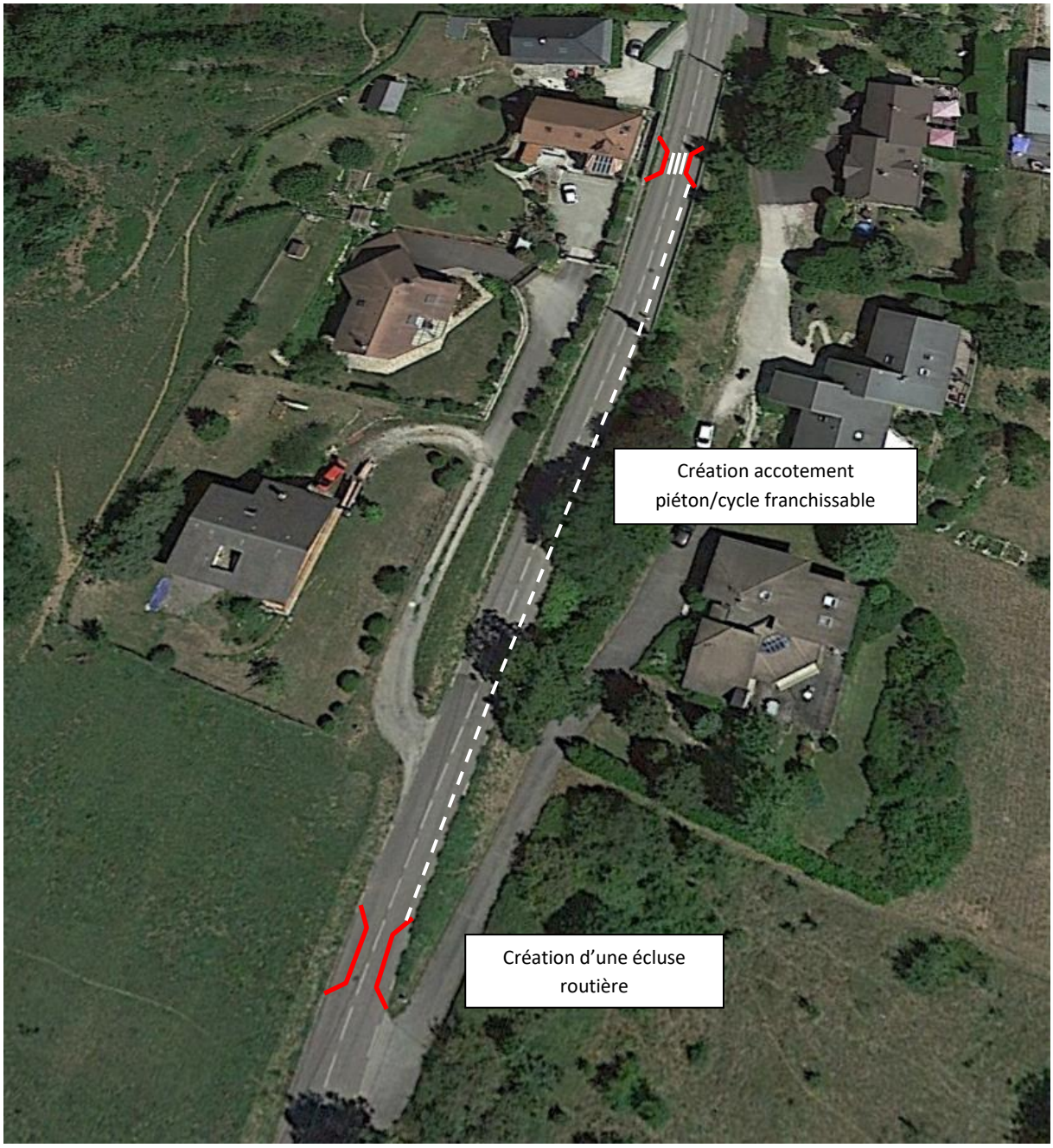

Tableau comparatif des deux scénarios

	Avantages	Inconvénients
Scénario 1	++ Impact foncier limité, négociation favorable	— Pas d'arrêt de bus pour desservir les habitations côté Saint-Baldoph (distance de 315 m pour jonction avec l'arrêt Montlevin).
	++ Présence du plateau pour limiter les vitesses des véhicules et pour intégrer de façon plus sécurisée l'accotement piéton/cycle franchissable.	
	+ Liaison piétonne par la rue de Montlevin avec l'arrêt « Montlevin » existant à moindre coût.	
Scénario 2	+ + Intégration d'un arrêt pour desservir les habitations du secteur.	– – Impact foncier plus important et gêne potentielle de l'arrêt avec les riverains situés au droit des quais (nouvelles discussions à conduire)
		– – Les cycles sont obligés de passer dans l'écluse entrainant un risque de conflit avec véhicule engagé.
		– Impact sur la circulation possible avec la présence de l'écluse et la possible augmentation du cadencement des bus.
		– Proximité de l'écluse avec le virage. Visibilité limitée des bus arrêtés aux quais. Conflit d'usage potentiel quand le bus est arrêté avec des véhicules en attente de part et d'autre.